



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.02.14

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

Séance du 12 février 2026

Budget primitif 2026 : Budget de la RAF du port du Tinduff

DATE DE CONVOCATION

06 février 2026

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 27

Nombre d'absents : 3

Procurations : 3

Nombre de votants : 30

Vote

Ayant voté pour 30

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

L'an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire**.

Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Brigitte DENIEL, Romain ABGRALL, Haoua LE GALL, François LEMAITRE, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, François THOUROUDE, Guillaume PARANT, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Elodie LANCERON, François CORRE, Damien RIVIER, Xavier LE GALL

Etaient absents :

Michel CORRE, Tiphaine BOISSON, Loise QUERE

Etaient représentés :

Sylvain GANGLOFF donne pouvoir à Bernard NICOLAS, Julie MERCIER donne pouvoir à Nathalie BATHANY, Aude BURGER-CUZON donne pouvoir à Marlène LE MEUR

Monsieur Romain ABGRALL a été désigné pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Budget primitif 2026 : Budget de la RAF du port du Tinduff

Rapporteur :

Jean-Jacques ANDRE 2ème Adjoint au Maire

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R. 2221-13 et suivants,
Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,
Vu la nomenclature M4,

Considérant la consultation du conseil portuaire du 11 décembre 2025,
Considérant la consultation de la commission plénière du 5 février 2026 sur le projet de budget primitif du budget annexe de la régie du port du Tinduff,

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2026 du budget annexe de la régie à autonomie financière du port du Tinduff, arrêté en équilibre comme suit :
 - En section d'investissement : 34.828,35 €.
 - En section de fonctionnement : 40.112,40 €.
- D'approuver la mise en place d'une avance de trésorerie entre le budget principal Ville et le budget annexe RAF Port du Tinfuff pour un montant maximum de 10.000€.

Projet de délibération soumis à la :

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 05 février 2026

Délibération du Conseil Municipal :

Ayant voté pour 30

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 12 février 2026

**Le Maire,
Dominique CAP**

**Secrétaire de séance
Romain ABGRALL**

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire

Publié le 24 février 2026

Présentation du Budget RAF Port du Tinduff Budget primitif 2026

- **Section de fonctionnement** : 40.112,40€

Les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses courantes à savoir :

- Les consommations d'eau et d'électricité
- Les fournitures de petits équipements pour les réparations minimales et les remplacements de pièces
- L'entretien du bâtiment et des équipements
- La maintenance
- La part de l'agent portuaire affecté à ce budget
- L'amortissement des biens acquis antérieurement
- Le déficit cumulé des années antérieures

Les dernières sont financées par le produit des mouillages et hivernages et par la tarification de l'occupation du domaine.

- **Section d'investissement** : 34.828,35€

Les dépenses d'investissement sont composées d'un reste à réaliser de 2025 pour un montant de 18K€ et qui comprend la réparation du joint de platelage et le coffret prise, et d'une enveloppe de 16K€ pour des aménagements nouveaux.

Elles sont financées exclusivement par l'autofinancement dégagé par le budget, à savoir, les amortissements constatés en dépenses de fonctionnement qui constituent également des recettes d'investissement et le résultat excédentaire cumulé des années antérieures.

Mairie - Ti-kêr

1 rue Jean Fournier - 1 straed Yann Fournier

CS 80031 - 29470 Plougastel-Daoulas/Plougastell-Daoulaz

Tél. / Pgz 02 98 37 57 57

Site / Lec'hienn : www.ville-plougastel.bzh

Mail / Postel : tiker@mairie-plougastel.fr

 Ville de Plougastel-Daoulas